

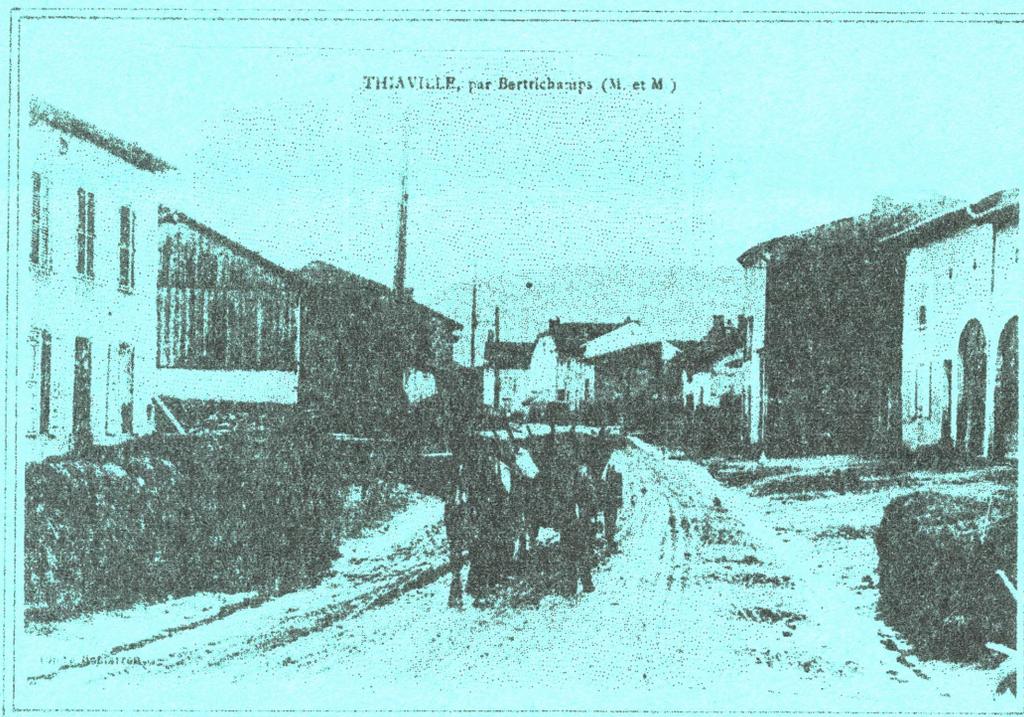
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

DECEMBRE 1996 N°347



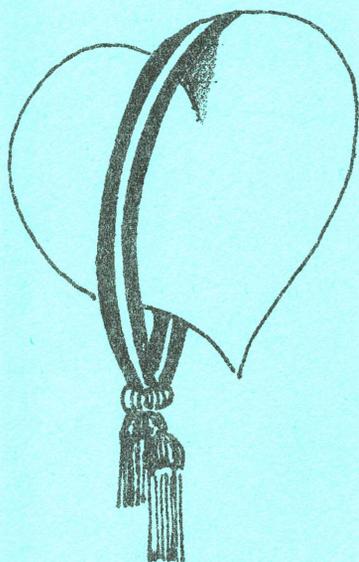
Ancienne rue de la Féculerie

Ancienne rue du Moulin

Actuelle rue de la Libération

*au 1er plan à droite : la maison de M. Mme Eric POIREL
puis en décrochement chez M. Mme Stéphane PUTEQUA?*

Au 1er plan à gauche : 3 maisons détruites totalement en 1994.



Encore une année qui se termine. Une de plus ! 1996 a connu la grisaille économique générale, la morosité liée à l'aggravation du chômage, les incertitudes de l'avenir, la violence dans les rues et les écoles, les attentats, ... Malgré tout, il ne faut pas céder à la sinistrose et il convient de réagir, chacun à notre niveau, afin que 1997 soit une année plus paisible et plus fraternelle.

A ceux qui ont vécu des deuils dans leur famille, dans leur couple, à ceux qui souffrent dans leur chair par la maladie, qui connaissent la solitude et ont parfois l'impression de leur inutilité dans la société, à nos jeunes que l'avenir inquiète, à ceux qui ont perdu leur emploi, à tous les démunis, à vous tous les habitants et amis, je dis néanmoins, avec le personnel communal, les conseillers municipaux et les adjoints :

Bonne année et surtout bonne santé en 1997 pour vous même et tous ceux qui vous sont chers.

Bonne année aussi à notre Commune et à la France !

EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 6 décembre pour sa dernière séance de l'année et a examiné les points suivants.

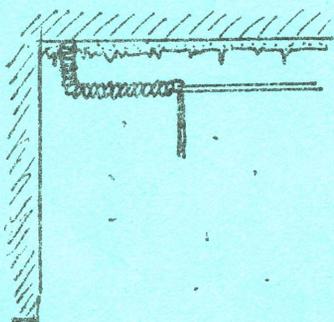
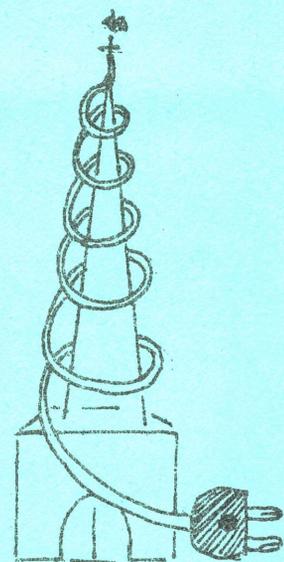
1 Eglise

La commission de sécurité de l'arrondissement a prescrit une vérification de l'installation électrique et de débit d'air du chauffage. Ces contrôles doivent être réalisés tous les 3 ans (tous les 5 ans pour le paratonnerre) par des organismes de contrôle agréés. A l'issue de l'appel d'offres effectué auprès de 4 Sociétés, le Conseil choisit la Société C.E.P. (Contrôle et Protection) de NANCY pour assurer la vérification utile. Le coût de cette opération s'élève à 3.256,20 Frs T.T.C. Bien évidemment, cette somme ne concerne que l'étude et non les travaux qui seront éventuellement nécessaires.

2 Amiante

Six sociétés spécialisées et agréées dans la recherche de l'amiante ont été consultées afin de connaître le coût global dans les locaux communaux. Le choix de l'organisme s'est porté sur la Société SOCOTEC de NANCY pour une somme détaillée comme suit :

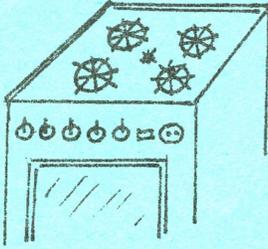
- coût du diagnostic : 1.206,00 F T.T.C.
- coût de chaque analyse + rapport : 1.085,40 F T.T.C.
- coût des mesures quantitatives + rapport : 6.633,00 F T.T.C. la 1ère
3.015,00 F T.T.C. les suivantes



3 Gazinières du Foyer Rural

Les 2 gazinières de la cuisine du Foyer Rural sont vétustes et souvent d'un fonctionnement capricieux. Le coût de la remise en état est trop important par rapport à des appareils neufs. Le Conseil décide, en conséquence, l'achat de 2 cuisinières en 1997.

La commission "Vie Quotidienne" est chargée de cette acquisition.



4 Taxes communales

- Nettoiement en forêt : 10 à 30 F le stère depuis 1985 → sans changement en 97
- Bois mort / charbonette : 1 F / 30 F le stère depuis 1985 → sans changement en 97
- Concessions au cimetière : 360 F et 1800 F depuis 1993 → sans changement en 97
- Eau de vie : 4 F le litre depuis 1995 → sans changement en 97
- Traversée de route : 800 F depuis 1984 → sans changement en 97
- Débardage des grumes : 5 F le m3 depuis 1984 → sans changement en 97



Le prix du m3 d'eau et d'assainissement sera fixé pour 1997 lorsque seront connues les redevances à verser à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et au Fonds National des Adductions d'Eau.

5 O.P.A.H.

Le maire communique les résultats de l'enquête réalisée par le C.A.L. (Centre d'Amélioration de l'Habitat) du Canton.

La commune comprend 198 logements, 18 résidences secondaires et 8 locaux vacants. 43 propriétaires occupants et 4 propriétaires loueurs souhaitent réaliser des travaux dans les 3 ans. Les principaux travaux concernent la réfection de toiture (18 cas), le ravalement de façades (18 cas), les menuiseries extérieures (5 cas), le chauffage central (6 cas), l'installation de W-C / salles de bains (2 cas) et des travaux d'isolation (20 cas).

Une vingtaine de dossiers seraient susceptibles d'être aidés (25 à 40 % environ de subvention).

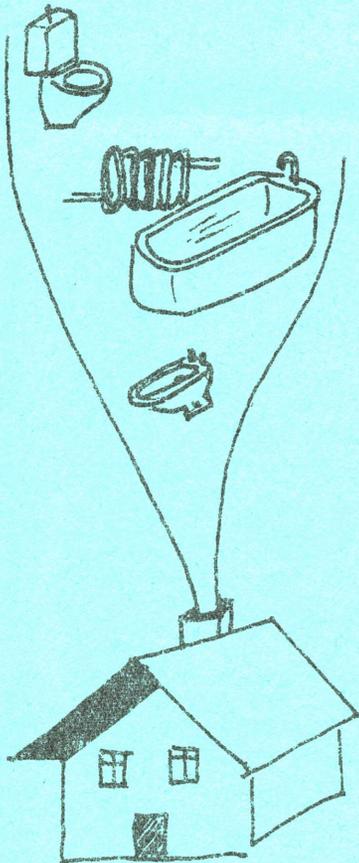
La commune doit apporter une contribution financière à cette opération pour pouvoir faire bénéficier les habitants des avantages offerts. 8.830 Frs par an pendant 3 ans soit 26.490 Frs.

Le Conseil donne son accord pour participer à l'O.P.A.H. qui démarrera en 1997, se poursuivra en 1998 et 1999.

Les dossiers seront instruits par le C.A.L. qui prendra contact le moment venu avec les propriétaires qui ont exprimé le souhait de réaliser les travaux.

6 Association foncière

Dans le cadre des opérations de remembrement, le Préfet demande la constitution d'une Association Foncière, comme le prévoit la loi. Le siège sera la Mairie de THIAVILLE. Elle sera composée du Maire de LACHAPPELLE (ou d'un Conseiller Municipal désigné par lui), du Maire de THIAVILLE (ou d'un Conseiller Municipal désigné par lui), de 16 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement (8 pour LACHAPPELLE, 8 pour THIAVILLE).



Dans chaque commune les propriétaires sont désignés ainsi, pour 6 ans :

- 4 par la Chambre d'Agriculture
- 4 par le Conseil Municipal

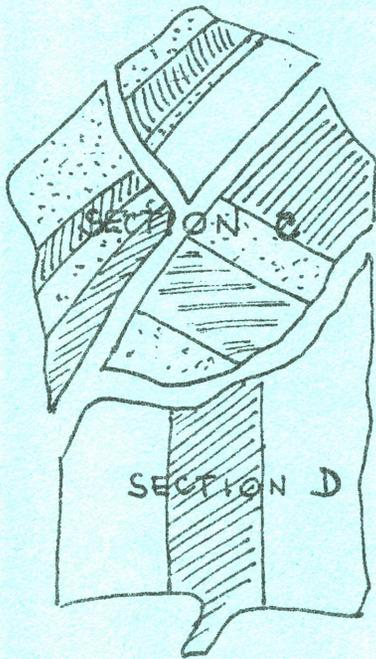
De plus, la commission comprendra un délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Le Président sera obligatoirement l'un des 2 Maires (ou Conseiller Municipal désigné par lui pour le remplacer).

Sous réserve de non désignation par la Chambre d'Agriculture, le Conseil Municipal désigne pour THIAVILLE SUR MEURTHE les 4 propriétaires fonciers ci-après :

- M. René HIRTZ
- Mme Michèle DIVOUX
- M. Michel GEORGES
- Mme Jacqueline MATH

La composition complète de la liste sera publiée ultérieurement.

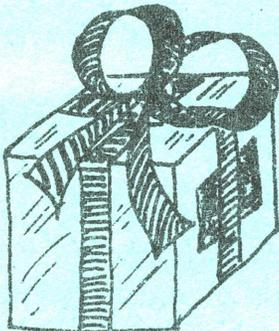


7 Admission en non valeur

Deux redevances d'assainissement (264,60 Frs et 534,60 Frs) réclamée à tort sont annulées par le Conseil.

8 Cessation de fonction

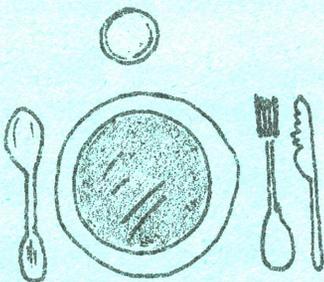
Madame Raymonde BERRARD assurait depuis 10 ans le nettoyage des locaux de l'Annexe du Foyer, le lavage et repassage des draps, oreillers, torchons et serviettes de l'école. Elle a pris sa retraite depuis quelques semaines après de bons, loyaux et dévoués services malgré un volume d'heures hebdomadaires faible. Le Conseil lui souhaite une retraite longue, paisible et heureuse. Il vote un crédit de 300,00 Frs en faveur de l'achat d'un cadeau souvenir dont la remise aura lieu lors de la cérémonie des vœux, en janvier 97.



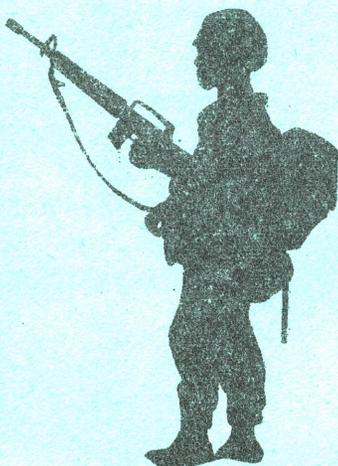
9 Cantine

Le Conseil répercute la majoration du prix du repas que le collège de Baccarat, notre fournisseur, vient de nous annoncer. A compter de la rentrée de janvier 97 le prix du repas garderie comprise passera donc à 24,80 Frs (au lieu de 24,30 Frs actuellement). La dernière majoration remonte à janvier 95.

Le maire répond aux questions et l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 00 h 15.



ON RECRUTE



Le 53ème R.T. (Régiment de Transmissions) s'installera dans un proche avenir à LUNEVILLE, dans le cadre de la restructuration des Armées décidée par le Président de la République. Le 53ème R.T. est un régiment de professionnels. Il recrute actuellement des jeunes, quelle que soit leur formation ou leur branche d'activité. (Solde de départ

5.665 Frs nourri, logé. A multiplier par 1,5 à 3 pour les théâtres d'opérations extérieurs).

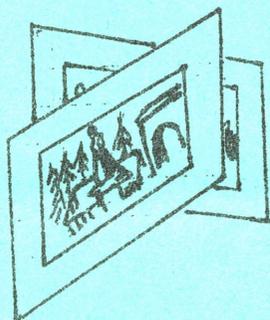
Si vous êtes intéressés, se renseigner rapidement à C.I.R.A.T. de NANCY - Téléphone : 03.83.32.07.17.



DECHARGE MUNICIPALE

La tonte des gazons et des haies, l'ébranchage des arbres et la taille des haies est maintenant terminée. En conséquence, la décharge sera fermée en permanence à compter du jeudi 12 décembre inclus et jusqu'à fin mars. La date de réouverture sera publiée en temps utile. Si, néanmoins, des déchets verts étaient à déposer, saisir la Mairie du problème afin qu'une solution soit recherchée, 48 heures au préalable (hors week end).

DON



M. Mme Georges SOLINSKI, rue de la Gare, ont fait don à la commune de deux photos prises le jour de l'inauguration de notre monument aux morts en juillet 1927.

Elles témoignent pour les générations futures de ce que fut cette grande manifestation et le solennel hommage rendu à nos morts et contribueront ainsi à enrichir notre mémoire collective. Un très grand merci pour ce geste civique auquel nous sommes sensibles.

CHOMAGE



S'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi : une nouvelle marche à suivre depuis le 18 novembre.

- C'est à l'ASSEDIC qu'il faut s'inscrire ou se réinscrire.
- LUNEVILLE : Zone d'Activités des Faienceries
4, rue Keller et Guerin.

Avant de vous inscrire appelez le 03.83.59.53.07.

- C'est ensuite à l'A.N.P.E. qu'il faut se rendre pour rechercher un emploi et s'informer sur le marché du travail.



LISTE ELECTORALE



Les jeunes qui atteindront 18 ans pour fin février 1997 et les nouveaux habitants sont concernés plus particulièrement s'ils veulent pouvoir voter en 97 et après s'il ne sont pas encore inscrits. La liste sera close le 31 décembre 96. Pensez y !

VILLAGE FLEURI



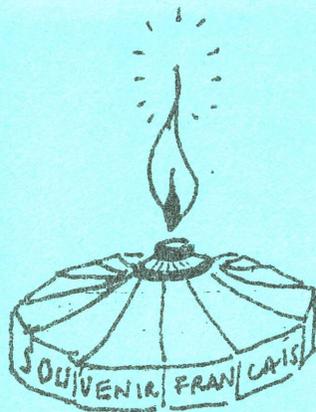
La remise de prix pour le département de Meurthe et Moselle avait lieu le 30 novembre 1996 à LONGUYON.

Dans sa catégorie (commune de 300 à 1000 habitants) THIAVILLE a reçu le 5ème prix pour le département. Pour mémoire, nous étions classés 11ème l'an passé. C'est donc un beau résultat et il faut remercier les thiavillois pour leurs efforts et l'équipe municipale sous la houlette de Patrick BERNARD.

En 97, nous pouvons et nous devons faire mieux.

Il est possible de fleurir pour pas cher avec des plantes vivaces ou non, simples ou rustiques. C'est en hiver qu'il faut y réfléchir. C'est au printemps ensuite qu'il faut nettoyer puis planter. D'avance, merci.

SOUVENIR FRANCAIS



La quête du 1er novembre 1996 organisée en faveur du SOUVENIR FRANCAIS pour l'entretien des tombes des soldats "Morts pour la France" et des cimetières militaires, a produit, à THIAVILLE la somme de 468,40 Frs. Merci aux généreux donateurs et aux quêteuses du Conseil Junior.

LA VIE DU VILLAGE

Décès :

Le 02 décembre 1996 est décédé à Dommartin les Remiremont Monsieur André FRESSE, domicilié au n° 9 de la rue de Fagnoux, à l'âge de 73 ans.

Monsieur FRESSE fut Conseiller Municipal de 1977 à 1995. Néanmoins, à ce jour, il restait membre de la Commission des Forêts.

A sa famille dans la peine, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Nouvelle habitante :

Madame Francine GRANDPERRET a aménagé au 11 rue de la Gare chez Monsieur HOCQUAUX.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

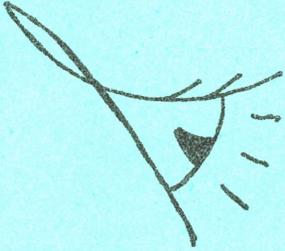


PROCHAINES MANIFESTATIONS



	19 décembre	Noël du Club	Club de l'Amitié	Foyer Rural
	22 décembre	Noël des Enfants	Assoc. Familiale	Foyer Rural
	31 décembre	Réveillon	Jeunesse Loisirs	Foyer Rural
M	7 janvier 97	Voeux du Maire	Municipalité	Foyer Rural

CLIN D'OEIL



"Nombreuses sont les filles à qui une grande beauté n'a jamais servi qu'à leur faire espérer une grande fortune". LA BRUYERE 1645/1696

"Faire des concessions ? Oui ... mais sur un cimetière ! ..."
Sacha GUITRY 1885/1957

"Il y a des hommes qui ont l'imagination plus débordante que le tempérament".
Françoise SAGAN 1960

DICTON DU MOIS



A la Saint-Nicolas
Les jôus les pu bâs

A la Saint-Nicolas
Les jours les plus bas

E lè Saint-Eloi
C'a bwè s'i fé frô

A la Saint-Eloi
C'est bon s'il fait froid

Jôfe è Nawé
Cmattes pyein l'pèni

Givre à Noël
Pommes plein le panier

Noûr à Naway
Prèpare tes guernailles

Noir à Noël
Prèpare tes greniers

Mohh à Nowé
Vaû in grê phhé

Mouche à Noël
Vaut un gras cochon

FERMETURE DE LA MAIRIE

Exceptionnellement, la Mairie sera fermée au public et aucune permanence ne sera tenue les 24 et 31 décembre 1996. Les urgences réelles seront traitées par les Adjoints ou le Maire.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

SAPEURS POMPIERS :**Amicale : Assemblée Générale du 20.10.1996**

<u>Présents :</u>	GEORGE Dominique CLAIR Gérard CUNY André CUNY Jérôme HUMBERT Roger KOFFOLT Michel LECONTE Julien MICHEL Denis SEYER Alain YOCOM André Noël ZINUTTI Gilles	<u>Excusés :</u>	DIVOUX Frédéric TANGUY Jean Philippe
-------------------	---	------------------	---

Dominique GEORGE présidait sa 14ème Assemblée Générale à l'issue de laquelle il démissionnera de ce poste afin d'assurer pleinement sa nouvelle fonction de Chef de Corps.

Bilan Financier :

Le trésorier CLAIR Gérard a donné lecture du bilan 1996 qui fut approuvé à l'unanimité.

Bilan sportif :

Présenté par ZINUTTI Gilles :

- Cross d'Arrondissement à Thiaville
- Cross Départemental à Badonviller
- Parcours sportif à Baccarat
- Finale du parcours sportif à Longwy.

Les entraînements pour les cross du 01.02.95 au 01.02.96 représentent 900 km soit environ 70 à 80 heures d'entraînement.

Les 26 et 30 juin un "Raid Nature" organisé par l'Adjudant-chef BONTEMPS du CSP de Lunéville, était composé comme suit : une marche de 55 km entre Val et Châtillon et Celles sur Plaine avec des épreuves sportives telle que descente en rappel dans un puits de 50 mètres de profondeur.

Le dimanche matin, traversée du Lac de Pierre-Percée en barque dès le réveil, puis pour finir 25 km de VTT pour rejoindre Val et Châtillon. Trois Sapeurs de Thiaville-sur-Meurthe : GEORGE Dominique, ZINUTTI Gilles et SEYER Alain y ont participé ainsi qu'une dizaine de S.P. de Lunéville, dans le rôle de Supporter et Intendant le Sapeur Denis MICHEL était de la partie.

Nouvelle composition du bureau après élection :

Président de l'Amicale :	ZINUTTI Gilles
Vice-Président :	GEORGE Dominique
Secrétaire :	CUNY Jérôme
Trésorier :	CLAIR Gérard
Vice Trésorier :	MICHEL Denis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CORPS S.P. DU C.P.I.I. DE THIAVILLE-SUR-MEURTHE

Nouvel organigramme du Corps (voir détail au verso).

"COURAGE ET DEVOUEMENT" telle est la devise des Sapeurs Pompiers, si vous voulez qu'elle devienne vôtre, n'hésitez pas à vous faire connaître, quelques places restent à pourvoir au sein de notre C.P.I.I.

Conditions d'engagement :

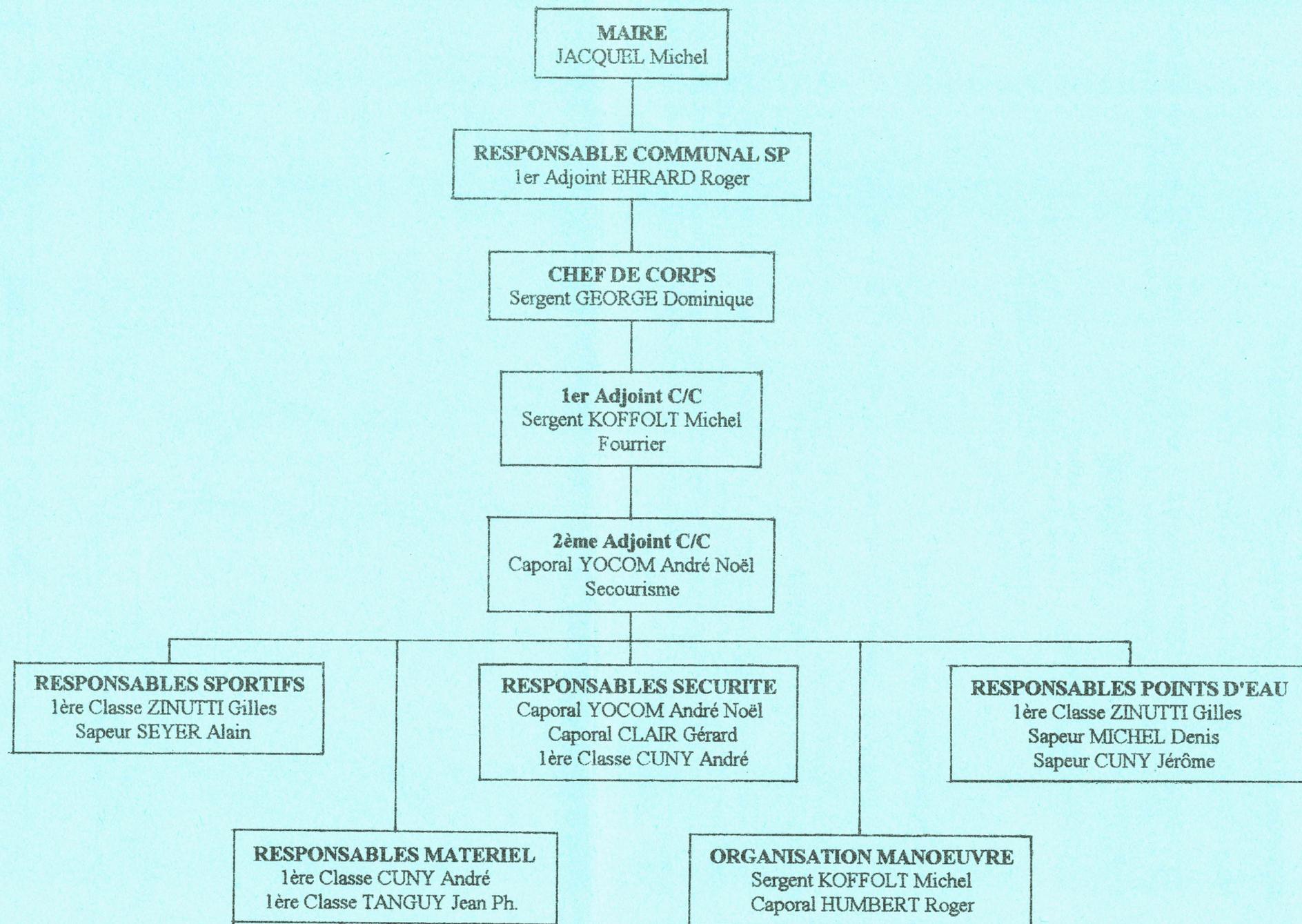
- 16 ans minimum
- 1 épreuve de natation (100 m nage libre)
- 1 épreuve Test Cooper (courir 12 mn)
- Aucune distinction de sexe.

Ce qu'il faut savoir sur la sirène :

- Le 1er mercredi de chaque mois la sirène sonne 4 fois (4 x 30 secondes).
- Tous les samedis entre 11h30 et 12h00 (1 x 15 secondes) déclenchée par le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
- Toutes les autres fois qu'elle sonnera 4 fois que ce soit de jour comme de nuit, c'est pour appeler vos Sapeurs Pompiers locaux suite à un appel au 18 pour une intervention (ex : Feu de cheminée ou habitation, Secours à personne en danger, AVP (accident sur voi publique), inondation ou autres ...) dans votre commune, à Lachapelle ou en renfort avec le C.S.P. de Baccarat, etc...
- 2 fois par an environ pour une manoeuvre surprise, ceci rentrant dans le cadre de la formation des Sapeurs Pompiers.



Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



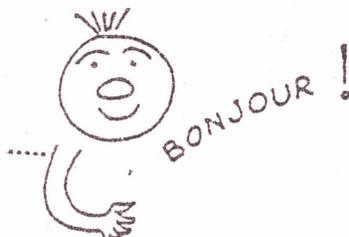
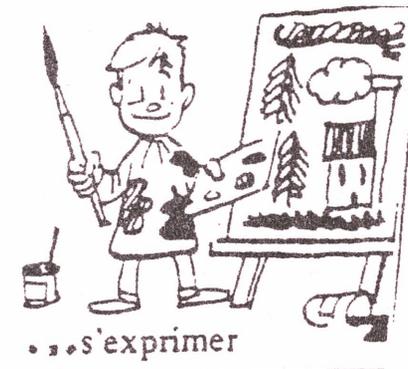


ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS

THIAVILLE

LE CLUB

DES PETITS GÉNIES



Nous revoici les FRIPOUNETS

Cette année nous sommes 11 et nous nous appelons le
CLUB DES PETITS GÉNIES.

Nous avons tous des responsabilités

MÉLANIE: cuisinière, couturière, responsable de propreté.

CÉCILE: responsable du goûter, de la musique et du théâtre.

ÉMILIE: secrétaire, déléguée et reporter.

AMÉLIE: responsable de cuisine, factrice et responsable d'histoire

JULIE: déléguée, responsable de danse et de théâtre.

CLOTILDE: déléguée, responsable de danse et de radio.

SABRINA: factrice, responsable du décor, d'histoire et jeux.

KATIA: cuisinière, responsable du décor et de la couture

AMANDINE: responsable de propreté et de la radio.

AURÉLIEN: trésorier, responsable du bricolage et des jeux.

MICHELLE: responsable du club.

Nous nous retrouvons le mercredi à l'annexe pour
jouer, danser, bricoler, cuisiner.

Nous participerons à la bourse aux jouets.

Le club des petits Génies.

Une page de notre histoire

Aujourd'hui : **LES MUNICIPALITES : LA CRISE MUNICIPALE DE 1935 - 1937**

Les élections de 1935 opposent deux listes qui obtiennent chacune 6 sièges : Maire et Adjoint sont élus au 3ème tour au bénéfice de l'âge.

Une guérilla commence entre les deux groupes du Conseil Municipal et finalement le 19 décembre 1936, le Préfet décide : "il y a lieu de proposer la dissolution du Conseil Municipal de Thiaville sur Meurthe et adresse un rapport au Ministre de l'Intérieur :

"Le Préfet

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Conseil Municipal de la Commune de Thiaville sur Meurthe composé de douze membres est divisé en deux fractions égales opposées et dans ces conditions aucune affaire municipale ne peut recevoir de solution.

C'est ainsi que par lettre du 8 décembre dernier six conseillers ont déclaré refuser de voter le budget primitif de 1937.

D'autre part aux séances des 28 novembre et 8 décembre 1936 le scrutin secret a été refusé illégalement par le maire bien qu'il ait été réclamé par plus du tiers des membres présents. Les six membres de l'opposition demandent d'ailleurs constamment le vote au scrutin secret et pratiquement il est impossible au Conseil Municipal de prendre une délibération régulière. Les dissensions de l'Assemblée Communale ont leur écho dans la population.

La division qui règne au sein de cette Assemblée Municipale est de nature à nuire gravement aux intérêts de la Commune. Je vous serais obligé en conséquence de vouloir bien provoquer la dissolution du Conseil Municipal de Thiaville sur Meurthe et la nomination d'une délégation spéciale chargée de gérer provisoirement les affaires de cette commune.

Je vous propose pour faire partie de cette délégation :

1° M. Thiébaud Camille domicilié à Thiaville sur Meurthe

2° M. Georget Paul propriétaire domicilié à Thiaville sur Meurthe

3° M. Biet Jules directeur d'Ecole honoraire à Baccarat.

Dans l'impossibilité de trouver à Thiaville sur Meurthe trois personnes acceptant de faire partie de la délégation spéciale je me suis vu contraint d'en désigner une troisième habitant Baccarat commune voisine".

Ces trois personnes avaient été proposées par le Sous Préfet de Lunéville qui écrit : "Malgré mes instances auprès de 7 personnes de la commune de Thiaville sur Meurthe, il ne m'a pas été possible de trouver dans cette commune un troisième délégué, les personnes que j'ai consultées ayant refusé pour des motifs divers".

Le 6 février 1937, un décret dissout le Conseil Municipal et un deuxième décret institue une Délégation spéciale :

"République Française

Le Président de la République Française

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884

Le Conseil des Ministres entendu :

Considérant que par suite de dissensions existant au sein du Conseil Municipal de la commune de Thiaville, aucune des affaires soumises à cette Assemblée n'est susceptible d'aboutir et que notamment le budget de 1937 n'a pu être voté.

Considérant que cette situation en se prolongeant serait de nature à compromettre gravement les intérêts communaux. Décrète :

Art. 1er : Le Conseil Municipal de la Commune de Thiaville sur Meurthe (Meurthe et Moselle) est dissout.

Art. 2 : Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 février 1937

A. Lebrun

Par le Pt de la République
Le Ministre de l'Intérieur
Marx Dormoy

République Française

Le Président de la République Française

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur

Vu l'article 44 de la loi du 5 avril 1884

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926

Vu le décret en date du 6 février 1937 portant dissolution du Conseil Municipal de la Commune de Thiaville sur Meurthe. Décrète :

Art. 1er : Il est institué dans la Commune de Thiaville sur Meurthe (Meurthe et Moselle) une délégation spéciale pour remplir les fonctions de Conseiller municipal.

Sont nommés membres de cette délégation :

MM Thiébaud Camille - Georgel Paul - Biet Jules

Art. 2 : Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 février 1937

A. LEBRUN

Par le Pt de la République
Le Ministre de l'Intérieur
Marx Dormoy

Ce fut M. GEORGEL Paul qui devint Président de la Délégation et des élections eurent lieu les 7 et 14 mars 1937.

Elles furent annulées le 9 avril 1937 par arrêté du Conseil de Préfecture Interdépartemental

Vu la réclamation formée par le sieur Dalenconte et consorts contre les opérations électorales ayant eu lieu le 7 mars dans la Commune de Thiaville sur Meurthe pour le renouvellement du Conseil Municipal, motifs pris que, conformément aux prescriptions de l'arrêté de M. le Sous Préfet de Lunéville, il a été procédé à l'élection de dix membres seulement, alors que l'ancien Conseil élu en 1935 se composait de 12 membres, que cette élection leur semble illégale.

Vu.....

Après en avoir délibéré, conformément à la loi

Considérant que par arrêté du Sous Préfet de Lunéville en date du 6 février 1937, le collège électoral de Thiaville sur Meurthe a été convoqué pour le 7 mars 1937 à l'effet d'élire dix conseillers municipaux alors que l'effectif légal du Conseil Municipal était de douze par application de la loi du 8 avril 1935.

Considérant que même s'il résulte d'une simple erreur matérielle dans la rédaction de l'arrêté de convocation, ce fait constitue une irrégularité de nature à entraîner l'annulation des opérations électorales, les résultats du scrutin pouvant être différents suivant le nombre de conseillers à élire.

Qu'il y a donc lieu d'annuler les opérations électorales du 1er tour de scrutin et par voie de conséquence, celles du second tour ayant eu lieu le 14 mars 1937, ainsi que l'élection du maire et celle de l'adjoint.

Statuant contradictoirement

Par ces motifs

Arrête

Art 1er : Les opérations électorales ayant eu lieu à Thiaville sur Meurthe le 7 mars 1937 (1er tour de scrutin) pour la désignation de dix conseillers sont annulées.

Art. 2 : Sont annulés par voie de conséquence

1 - les opérations électorales du 14 mars 1937 (2è tour)

2 - l'élection du maire et celle de l'adjoint.

Nancy, le 9 avril 1937.

De nouvelles élections eurent lieu le 13 juin 1937 et au 1er tour les conseillers invalidés furent réélus.

La crise était terminée. Ce fut le secrétaire de mairie, instituteur, M. GALLE qui en souffrit : son traitement fut diminué et on lui enleva la gérance de la cabine téléphonique qui quitta la salle de mairie où elle était installée et où elle n'est jamais revenue.

En effet, le 4 juillet 1937, le Conseil Municipal avait demandé la réinstallation de la cabine à la mairie mais le 26 octobre 1937 cette délibération est annulée :

26 octobre 1937

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil tenant compte de l'attitude correcte de ses adversaires politiques et pour éviter de ranimer inutilement les anciennes dissensions a décidé d'annuler la délibération demandant la réinstallation à la mairie de la cabine téléphonique communale (Madame Galle ne tenait plus à assurer la gérance.)

